

On tourne autour de l'impôt

CHASSÉ-CROISÉ Une fois n'est pas coutume, le PS s'est retrouvé dans le camp de l'UDC. Mais lors du vote final, il s'est ressaisi pour dire non à la loi sur les impôts. Sans succès, toutefois.

PAR PIERRE-ALAIN BREZIKOFER

Comme toutes les affaires financières, celle qui a occupé le parlement tout l'après-midi n'a pas échappé au conflit gauche-droite. Juste avant de regagner leurs foyers, les députés ont cependant dit oui par 97 voix contre 51 et 2 abstentions à la loi sur les impôts, au terme d'une seconde lecture. Pour mémoire, il s'agit de la mise en œuvre de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA). Lequel texte abroge les régimes fiscaux particuliers dont bénéfi-



Quand le Grand Conseil s'occupe des impôts, cela prend toujours du temps... ARCHIVES STÉPHANE GERBER

16 000 fr. favoriseraient l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.
BEATRICE SIMON
DIRECTRICE DES FINANCES

cient actuellement surtout des entreprises actives à l'international. En contrepartie, elle offre la possibilité de mettre en place des mesures de substitution, une marge de manœuvre que le gouvernement se proposait d'exploiter à fond, au grand dam de la gauche. Les députés se sont étripés d'entrée de cause à propos d'une proposition acceptée en première lecture et sur laquelle la Verte Natalie Imboden a tenté de revenir. Si la quotité d'impôt est identique pour tous les impôts concernés, les députés avaient donc décidé en première lecture qu'une autre quotité, s'en écartant de 20% au plus, peut être arrêtée pour les impôts sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales. Ce qui énervait Natalie Imboden: «C'est le principe de l'arrosoir, s'est-elle exclamée en brandissant un bel arrosoir

tout vert. Actuellement, il y a une même quotité au niveau communal et cantonal pour les personnes morales et physiques.» «Ici, on parle de l'impôt cantonal, lui a rétorqué le porte-parole de la commission. Notre solution permet un réglage beaucoup plus fin que jusqu'à maintenant au niveau de la fiscalité des PME. Berne est bien sûr la lanterne rouge en la matière.» Dans ce cas précis, le plénum a eu peur du rouge comme de la Verte: il a repoussé la proposition de cette dernière par 96 voix contre 55. Il a également été beaucoup question des frais de garde des enfants. Figurez-vous que le Grand Conseil avait décidé de les porter à 16 000 fr. en première lecture. Eh bien, la Commission des finances est revenue à la charge avec une proposition renouvelée de 12 000 fr. C'est ici que le PS

s'est distingué en soutenant cette ultime et modeste somme en compagnie de l'UDC. Natalie Imboden, encore elle, a plaidé la cause de ces femmes qui deviennent rarement des cadres. Côté Vert libéral, on a enfoncé le clou en faisant remarquer qu'avec un job à 40%, une femme n'avait pas la possibilité de se hisser dans la hiérarchie: «Ce n'est pas un cadeau fiscal fait aux riches!» **Penser à la main-d'œuvre** Côté libéral-radical, Adrian Haas a saisi la balle au bond en martelant qu'avec des frais de garde à 16 000 fr., on lutterait aussi contre le manque de main-d'œuvre. «Nous avons lancé un signal fort en faisant passer cette somme de 8000 à 16 000 fr. Ainsi, nous pourrions favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Nous montrons aussi aux femmes qu'elles peuvent rester dans la vie

professionnelle. Je suis étonnée de voir des défenseurs de la famille et de l'enfance s'opposer à cette somme. Surtout que nous votons le lendemain de la Journée des femmes», a persiflé Beatrice Simon. Las pour la symbolique, le plénum a quand même tranché en faveur des 12 000 balles, par 83 voix contre 69 et une abstention. Les députés ont encore dit non à une proposition des Verts visant à ce que la limitation fiscale ne dépasse pas 50% du bénéfice imposable. On gardera donc 70%. Les Verts, encore eux, n'ont pas obtenu gain de cause en voulant biffer dans un article le fait que la commune fixe chaque année la quotité de l'impôt lors de la votation sur le budget et que la quotité est identique pour tous les impôts. Ce texte restera donc, comme la suite, prévoyant qu'on peut arrêter une autre quotité, plus élevée de 20% au maximum,

pour les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales. **Manque d'équilibre?** Après toutes ces péripéties, Les Verts ont relevé qu'ils voteraient contre cette loi: «Nous obtenons un allègement maximal des entreprises et nous favorisons la concurrence entre communes. Nous aurions voulu un projet plus équilibré.» Côté socialiste, on a promis un non unanime: «Nous rappelons qu'il y a eu un référendum contre la réduction des impôts des entreprises. Ici, nous faisons exactement le contraire.» Mais, pour le radical Adrian Haas, «quelle que soit la loi adoptée, on entend toujours la même rengaine à gauche. Pourtant, nous avons fait des compromis. Et je suis très surpris par ce manque de sensibilité à l'égard de la situation suisse et de la concurrence fiscale.» La majorité aussi, visiblement.

L'union sacrée des Romands de Bienne

UROLOGIE

Les spécialistes francophones se font trop rares...

Une fois n'est pas coutume, les Romands de Bienne ont décidé de monter au front de manière groupée. Mohamed Hamdaoui (PDC), Pierre-Yves Grivel (PLR) et Samantha Dunning (PS) viennent en effet d'interpeller en mode commando le gouvernement à propos de la pénurie de spécialistes médicaux francophones. Ils font notamment allusion au départ à la retraite d'un urologue romand, qui ne sera pas remplacé. D'où leurs multiples – six, très précisément – questions à l'exécutif. Forcément, le trio se demande si ce dernier partage son inquiétude, mais surtout comment il explique que sur les 35 urologues exerçant dans le canton, Bienne et le Jura bernois n'en comptent que 2,5, contre 17 à l'opulente agglomération bernoise.

«Le Conseil exécutif ne craint-il pas que cette pénurie de médecins spécialistes francophones n'ait des conséquences négatives sur la qualité des soins? A-t-il par exemple la certitude que les nombreux patients de l'urologie bernoise qui vient de faire valoir ses droits à la retraite retrouveront au plus vite un remplaçant?» Infailliblement, les trois Romands se demandent si ces disparités linguistiques et régionales existent dans d'autres spécialités médicales. «Quelles mesures l'exécutif compte-t-il prendre pour mettre fin à cette injustice? s'exclament les interpellateurs. Envisage-t-il d'intervenir auprès de la Confédération pour disposer d'une plus grande marge de manœuvre pour favoriser l'ouverture de cabinets médicaux spécialisés dans la partie francophone, respectivement dans les régions souffrant d'un début de désertification médicale dans des domaines spécialisés?» Est-ce grave, docteur? **PABR**

L'autonomie communale pour les droits politiques?

DROIT DE VOTE Et si on pensait également aux étrangers?

La motion que vient de déposer Samantha Dunning a le soutien de 18 parlementaires socialistes et Verts. L'élue du PSR biennois demande au Grand Conseil de modifier les bases légales pour que les communes puissent librement étendre le droit de vote et d'éligibilité en matière communale à d'autres catégories d'habitants que les Suisses résidant dans le canton et étant âgés de plus de 18 ans. «Le canton peut soumettre certaines conditions», ajoute prudemment la motionnaire. Dans l'exposé de ses motifs,

elle rappelle qu'en février dernier, le Conseil de ville de Bienne a approuvé un postulat pour que la cité s'adresse au canton afin de modifier les bases légales pour que les communes puissent accorder des droits politiques aux personnes étrangères au niveau communal, justement. «Dans ce canton, le contexte démographique est très différent d'une commune à l'autre, plaide l'élue. Dans certaines communes, le taux de personnes étrangères est très bas et dans d'autres, comme à Bien-

ne, les étrangers représentent plus d'un tiers de la population. Dans ce cas, les décisions prises au niveau communal ne correspondent pas toujours aux besoins de l'ensemble de la population, puisqu'un tiers de celles-ci est exclu du processus décisionnel...» **Une certaine valeur** Samantha Dunning rappelle que l'autonomie communale est une valeur chère au canton de Berne: «Il est donc important que les communes puissent décider elles-mêmes en



Samantha Dunning: qu'on laisse les communes décider! ARCHIVES

matière de droits politiques sur leur territoire», plaide la motionnaire. Pour cette dernière, il est primordial que les communes puissent évaluer elles-mêmes si les personnes étrangères – «mais pourquoi pas aussi les jeunes?» – peuvent obtenir le droit de participer aux

décisions concernant l'école, la culture, l'aménagement urbain, étant donné qu'elles financent également ces infrastructures. «Bien entendu, conclut-elle, le canton doit pouvoir soumettre un cadre avec certaines conditions.» **PABR**

EN BREF

LE TEMPS PRESSE
Et cette déclamation, elle est faite?

La déclaration d'impôt 2019 doit être déposée le 15 mars au plus tard, ou le 15 mai pour les heureux veinards exerçant une activité indépendante. Ladite déclaration peut maintenant être remplie et validée entièrement par voie électronique. Plus d'informations sur www.taxme.ch **CBE**